

Actes d'état civil : attention aux démarches abusives

Mis en ligne le 22 septembre 2015

Les usagers qui souhaitent une copie d'acte de naissance, mariage, décès, ont de plus en plus le réflexe de se rendre sur Internet afin d'effectuer leur démarche en ligne. Si cette démarche vous permet de gagner du temps et d'économiser vos déplacements, elle se solde parfois par une mauvaise surprise financière : en effet, certains organismes présents sur Internet proposent d'effectuer la démarche contre paiement (parfois plusieurs dizaines d'euros pour un acte).

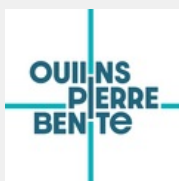
Sachez que la demande d'acte de naissance, mariage ou décès à une mairie est gratuite.



Pour éviter tout désagrément, nous vous conseillons d'utiliser exclusivement le service officiel proposé par l'État : mon.service-public.fr

Plus de renseignements :

Service de l'état civil - Tél. 04 72 39 73 13



VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87
69923 OULLINS CEDEX
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :
HÔTEL DE VILLE
PLACE JEAN JAURÈS
69 310 PIERRE-BÉNITE
04 78 86 62 62

► **HORAIRES** ([HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?](http://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?))

@ CONTACTEZ-NOUS